

PRÉVENIR LE SUICIDE PAR MÉDICAMENTS



Recommandations de bonnes pratiques
du Centre de référence de prévention
du suicide de l'asbl Un pass dans l'impasse
destinées aux médecins



1

Prenez le temps d'informer le patient sur les caractéristiques du produit que vous lui prescrivez

De nombreux patients n'ont pas conscience des risques réels du produit qu'ils prennent. Dans certains cas, un "simple appel à l'aide" résulte sur un décès. Il existe également un mythe véhiculé par la population générale : se suicider avec des médicaments est moins douloureux

2

Communiquez entre pharmaciens et médecins au sujet du patient

Des patients qui ont réalisé une tentative de suicide médicamenteuse étaient en réalité sous traitements et ont décidé de les prendre de manière simultanée pour provoquer un effet létal. Il est dès lors intéressant que le médecin, qui connaît bien son patient, puisse notifier au pharmacien le danger de donner l'intégralité d'une boîte

3

Pensez à la prescription de séances de psychothérapie lors de la détection d'un patient en détresse

Le médecin et le pharmacien jouent un rôle déterminant dans la suite qui sera donnée au traitement. En effet, le médicament peut être présenté comme une béquille d'où l'importance de traiter la cause du mal-être et donc orienter vers un professionnel de la santé mentale

4

Soyez vigilant à ne pas être dans de la prescription systématique d'antidépresseurs lorsqu'un patient est en mal-être

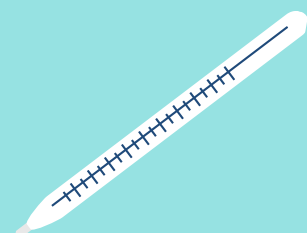
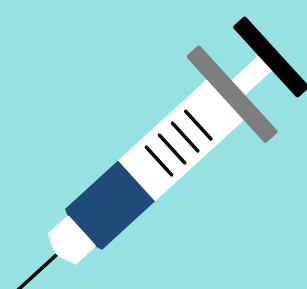
La prise d'antidépresseurs devrait être combinée à un accompagnement psychothérapeutique. Comme vous le savez, le fait qu'une personne fasse preuve de compliance ou non au traitement aura des effets positifs ou négatifs sur son état

5

Prenez le temps de dialoguer avec le patient afin d'identifier d'éventuels risques suicidaires

6

Aidez à déstigmatiser la démarche d'aide en discutant avec le patient en ce sens



Votre patient a des idées noires ?

**Contactez le centre de prévention du suicide et d'accompagnement
de l'asbl Un pass dans l'impasse au numéro unique**

081/777.150

(lundi au vendredi de 8h30 à 17h)